

Avignon, le 14 mai 2020

COMPTE RENDU DE L'AUDIOCONFERENCE DU 13 MAI 2020

Une nouvelle réunion informelle s'est tenue ce mercredi 13 mai entre la direction et les 3 organisations syndicales représentatives du département portant principalement sur le début de la phase de reprise d'activité depuis le 11 mai dernier.

Il s'agissait donc de la première audio post reprise : beaucoup de flou (c'est peut-être qu'il y a un loup), d'incertitude et de zones d'ombres sur beaucoup de sujets (sanitaires, organisationnels, RH, etc.) restent encore. Et malheureusement avec peu de réponses précises à des questions qui pourtant le sont : l'exercice, sous ce format là, devient de moins en moins pertinent et efficace.

BILAN SANITAIRE DANS LE VAUCLUSE

Le Directeur a estimé que la situation sanitaire au niveau du département continuait à s'améliorer et a fait état d'un nombre de personnes hospitalisées en baisse (44) avec plus qu'une seule personne en réanimation et 37 décès depuis le début de la crise en milieu hospitalier et en EHPAD.

SITUATION DES EFFECTIFS

En moyenne, 37% (11 mai) et 38 % (12 mai) des effectifs mobilisables étaient présents dans les services, soit selon le Directeur, un taux de présentiel « pile poil » aligné avec le taux national, avec cependant des différences pouvant être beaucoup plus importantes selon les services , notamment les services les plus impactés par le PCA lors de la période de confinement (Trésoreries, SPFE, SIP- campagne IR, SIE) en rapport , par exemple, les services de contrôle fiscal (PCE, BDV, PCRFP).

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ (PRA)

Depuis le 11 mai, date de mise en route du PRA, le Directeur estime que la reprise d'activité se déroule dans de bonnes conditions sanitaires, notamment, entre autre, dans les services de Direction et les SPF/Enregistrement auxquels il a rendu visite les 11 et 12 mai.

Il se félicite que la communication et la diffusion de l'information faite dans le cadre de ce PRA, à savoir l'affichage partout dans les services (bureaux, ascenseurs, toilettes,

espaces collectifs ...) et la distribution à chaque agent d'un guide des « bonnes pratiques » ainsi que la nouvelle organisation spatiale des espaces de travail et la mise en place de sens de circulation dans tous les locaux DDFIP qu'il juge au passage suffisamment vastes ne devraient poser aucun problème pour pouvoir respecter la distanciation physique et l'application des gestes barrières.

Tellement sûr de lui et faisant preuve d'une confiance inébranlable, il en est même arrivé à proposer une visite de services en présentiel, dans le courant de la semaine prochaine, par une délégation restreinte des membres du CHS-CT pour vérifier la bonne organisation et le respect des règles collectives, visite qui n'était pourtant pas envisageable la semaine dernière lors du CHS-CT !

Concernant le taux de présentiel, il envisage, comme il l'avait déjà mentionné lors de la préparation du PRA, de continuer à monter « progressivement » en puissance dans les semaines à venir en se fixant des « marches à gravir » selon le rythme suivant :

- en arrivant certainement à 40 % des effectifs mobilisables (hors empêchés « fragiles » et/ou garde d'enfants) ;
- puis de l'ordre de 2/3 en fin de semaine prochaine ;
- et enfin en franchir une dernière la semaine du 25 mai pour arriver à l'échéance du 2 juin à une situation où tous les agents (hors empêchés et télétravailleurs) mobilisables auront repris en présentiel.

Tout cela en fonction, bien évidemment, des capacités de mobilisation des agents, des capacités d'accueil et avec des conditions sanitaires sûres, pour permettre à la Direction d'apporter de la confiance aux agents dans la reprise. Ayyyyez conffffiannnce !!!!!

A la question posée que certains services étaient d'ores et déjà dès cette semaine avec un taux de présentiel supérieur à 50% couplée à notre interrogation sur l'aspect toujours inconnu du comportement du virus dans un espace fermé avec beaucoup d'agents présents respectant quand même la distanciation physique, le Directeur a répondu qu'il ne s'agissait pas d'une anomalie : pour justifier l'augmentation plus rapide du présentiel dans ces services, c'est qu'on est selon lui en PRA dans une logique inversée du PCA (uniquement consacré aux missions prioritaires), car on reprend des missions essentielles (P2) en plus de celles du PCA ; et pour « verrouiller » l'aspect sanitaire, il en appelle à la responsabilité collective de chacun (surtout des « confinés » depuis le début, qui étaient « tranquillement chez eux avec conjoint et enfants » (sic) – entre parenthèses, vous apprécierez cette vision par notre cher directeur de la situation subie bien malgré eux par nombre d'agents) à acquérir rapidement et respecter les réflexes et gestes barrière.

A la question posée sur la possibilité de continuer à venir travailler en présentiel notamment dans le cadre d'une rotation, il nous a été également répondu que cette organisation de travail mise en place dans le cadre du PCA pour permettre de solliciter plus d'agents et de permettre à d'autres de souffler un peu, n'avait plus progressivement

lieu à continuer de s'appliquer dans la mesure où on peut accueillir de plus en plus d'agents dans de bonnes conditions sanitaires.

Tout cela, car le Directeur a fini par nous le lâcher : « Y'a du boulot !!! je ne veux pas placer le travail avant la santé des agents, mais quand même... »

Par conséquent, les masques tombent (pas ceux que l'on voudrait avoir sur le nez, nous y reviendrons plus loin dans ce compte-rendu) : sous couvert d'une volonté orale et bien insistante de progressivité dans la reprise d'activité, on en arrive à la conclusion que la véritable priorité aujourd'hui est bien celle qui est écrite dans le PRA des Ministères Économiques et Financiers : « retour aussi rapide que possible à une pleine capacité de travail pour pouvoir reprendre aussi vite que possible, dans un souci d'exemplarité, l'ensemble des missions et travaux suspendus pendant le confinement, selon un échéancier réaliste. » A vous de juger ...

En conclusion, pour Solidaires Finances Publiques, le taux d'agents présents ne doit pas être dicté par la volonté de reprendre une activité normale dans des conditions qui restent anormales, voire même par une volonté de vouloir rattraper aussi vite que possible le retard qui s'est forcément accumulé ces 2 derniers mois. Il est hors de question que le management opéré sur la base des indicateurs et autres objectifs reste structurant de l'organisation du travail et du niveau d'activité au prétexte qu'on peut assumer les 3 priorités du PRA. La DG doit donc, selon nous, décider entre autre de l'abandon pur et simple des objectifs fixés en 2020.

ORGANISATION DU TRAVAIL

En ce qui concerne plus particulièrement le télétravail, la capacité est pour l'instant maintenue à un niveau comparable du PCA (114 télétravailleurs le 12/5) et il y a une volonté affichée de continuer à l'accroître dans les semaines qui viennent en affectant la trentaine d'ultra-portables reçus la semaine dernière.

Par ailleurs, la Direction est en train de finaliser un plan de redéploiement des portables destinés au télétravail avec pour objectif :

- notamment de restituer pour partie un certain nombre d'entre eux qui avaient été « réquisitionnés » pendant le PCA (environ 50%) à leurs utilisateurs initiaux ;
- changer certains bénéficiaires pour permettre le retour au travail en présentiel de certains agents.

Plus généralement sur le sujet, le confinement ayant obligé de développer dans l'urgence ce mode de travail avec pour seul objectif pour nous de limiter les agents en présentiel, nous estimons cependant que la période ne doit pas être utilisée comme un précédent pour un élargissement sans contrôle et sans garantie d'une nouvelle forme de travail axée autour du télétravail et du travail à distance. Un bilan revenant sur sa mise en œuvre et ses conséquences, est un préalable indispensable à tout dialogue sur l'organisation du travail.

Par ailleurs, une note de cadrage concernant la reprise des activités du contrôle fiscal est en préparation.

Elle devrait être diffusée d'ici la fin de la semaine, voire la suivante.

Concernant la campagne IR, il a été rappelé une nouvelle fois qu'il n'était pas envisagé d'accueil de flux au regard des contraintes sanitaires.

Cependant, une réflexion par la Direction est en cours relative à la mise en place et l'organisation de l'accueil physique sur rendez-vous qui doit être filtré et très sélectif en étant réservé à des situations « complexes », après entretien téléphonique, notamment pour permettre l'échange et l'analyse de documents. La problématique à résoudre, selon le Directeur, est liée à la sécurisation de l'accès physique à nos locaux uniquement aux usagers ayant un rendez-vous avant sa mise en place pas envisagée avant le milieu de la semaine prochaine.

ASPECT SANITAIRE / RH

Pour info, les distributeurs (cafés/alimentaires) ainsi que les fontaines à eau ont été condamnés et interdits à l'utilisation à la Cité administrative et doivent l'être dans tous les autres sites, jusqu'à nouvel ordre .

Sur le sujet des masques, déjà mainte fois évoqué lors des précédentes audio et CHS-CT, nous avons réitéré notre position qui est la distribution systématique des masques aux agents en présentiel.

En réponse, le Directeur a une nouvelle fois rappelé la doctrine de la DG en la matière : non nécessité du port du masque dans la mesure où la distanciation physique et les gestes barrières sont respectés et a conclu par « C'est la règle ! ».

Cependant, dans un souci de pragmatisme, il a concédé que si des agents ressentent le besoin de porter un masque, les chefs de service pourront leur en fournir.

Il a également été précisé que si un agent arrive dans le service avec son propre masque (alternatif ou autre) et qu'il souhaite le conserver pendant son temps de travail, il pourra le conserver et on ne pourra pas lui demander de le retirer.

Enfin, si, à un endroit, il existe un problème de distanciation, le port du masque sera obligatoire et fourni par l'employeur : à ce jour, selon la Direction, cela ne devrait pas être le cas dans l'ensemble de nos locaux même s'il a été concédé qu'il existait encore dans quelques services connus des situations où les critères de distanciation (minimum 2 mètres entre chaque agent) obligeaient à redéployer des postes de travail sur d'autres zones pour permettre le retour d'agents en présentiel.

C'est donc à nous tous d'être vigilants et de faire remonter les problèmes que nous rencontrerons sur des sujets de distanciation non respectés (notamment les lieux de circulations comme les couloirs, escaliers, toilettes, par exemple), et ne pas hésiter à réclamer un masque si nous le jugeons utile.

A ce titre, une dotation de 21 800 masques a été fournie à la DDFIP de Vaucluse par la Préfecture à raison de 2 masques par jour par agent présent pour les 3 semaines à venir.

Il ne faut donc pas hésiter !!!

Concernant les moyens de transports collectifs (bus et trains régionaux) dont les programmes et fréquences peuvent être aléatoires pendant cette 1ère phase de PRA, il a été rappelé que la Direction donnerait comme consignes aux chefs de service d'être bienveillant en réponse à une demande par les agents, dans l'obligation d'utiliser ces moyens de transports pour se rendre au travail, de pouvoir bénéficier d'horaires aménagés (attention, la bienveillance s'arrête là.....le nombre d'heures à effectuer reste inchangé) .

Concernant le matériel mis à disposition par la Direction dans tous les services (gel hydroalcoolique, essuie-tout, alcool ménager), nous avons fait état de remontées du terrain de quelques services où les agents n'ont pas encore ou toujours à disposition ces produits. Le Directeur a convenu que cela n'était pas normal étant donné que la Direction possède un stock de ces produits et veille à un réapprovisionnement régulier par le biais de la navette direction : nous avons donc exigé que ce n'était pas aux agents de réclamer la mise à disposition de ces produits partout où ils sont nécessaires (pour les espaces de travail individuels, les zones collectives, les équipements partagés etc.) mais bien aux chefs de service de veiller à leur disponibilité car tous les services en ont normalement un stock suffisant. N'hésitez donc surtout pas à exiger ces produits et à signaler immédiatement quand un produit va être épuisé en vue de son renouvellement.

MISE EN ŒUVRE LOCALE ORDONNANCE SUR LE VOL DES CONGÉS

La Direction a présenté très rapidement sans trop rentrer dans les détails la mise en œuvre au niveau de la DDFIP de Vaucluse de l'ordonnance du 15 avril 2020 relative au vol des congés/RTT pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

Une note départementale est en cours de rédaction et sera très certainement publiée dans le courant de la semaine prochaine avec une mise en place une nouvelle fois qualifiée de « progressive », c'est le mot à la mode dans la bouche de nos chers directeurs...

Pour la Direction, l'esprit de cette ordonnance qui se traduit par une pose obligatoire de congés se trouve dans la solidarité et l'équité entre agents et , tenez -vous bien, elle est soi-disant acceptée et comprise d'une large majorité d'agents: on croit rêver !!! N'hésitez surtout pas à continuer de signer la pétition en ligne :

[Vol par ordonnance- Signez la pétition ! - Cliquez ICI](#)

Après la stabilisation de la situation administrative dans Sirhius de tous les agents, la mise en œuvre doit se faire par un dialogue entre l'agent et le chef de service selon le cas de figure dans lequel il se trouve :

- en ASA sur toutes les 2 périodes concernées (du 16 mars au 16 avril et du 17 avril à la date de fin d'état d'urgence sanitaire (fixée au 10 juillet actuellement) ou la date de reprise d'activité dans des conditions normales) : 5 jours sur chaque période
- en télétravail sur toute la période : 0 jour sur la 1ère période, jusqu'à 5 jours sur la seconde , laissée à l'appréciation du chef de service qui sera le seul juge de la quantité de travail fournie par le télétravailleur. Cette quantité de travail sera la variable d'ajustement des jours de congés imposés : beaucoup de boulot abattu ? Pas de congés imposés, sinon... Ayyyyez confffiannnce là-aussi !
- alternativement en présentiel et/ou télétravail et ASA : calcul au prorata à faire .

En sachant qu'un agent a la possibilité de poser des jours de congés pendant ces 2 périodes et que ces jours pris devraient être décomptés des jours imposés.

En guise de « souplesse », de « bienveillance » et d'application soi-disant mesurée voulue par le DG de cette ordonnance, nous avons demandé, non sans avoir au préalable rappelé fortement notre opposition et l'existence d'un recours en référé en cours au niveau du Conseil d'Etat, que :

- la date de reprise d'activité de tout agent dans des conditions normales soit le 10 juillet (date de fin d'état d'urgence sanitaire à ce jour) afin que celles et ceux qui souhaitent déposer des congés annuels durant cette période, du 11 mai au 10 juillet, voient ces jours déduits de ceux qu'impose l'ordonnance ;
- la possibilité de prendre le pont naturel de l'Ascension (22 mai) en congé ou en ARTT au lieu de l'autorisation exceptionnelle d'absence prévue à cet effet (qu'il sera possible de prendre le 13 juillet, second pont naturel de l'année 2020) pour également voir ce jour déduit de ceux qu'impose l'ordonnance.

Après un long silence, la Direction n'a apporté aucune réponse et n'a pas pour l'instant fait preuve d'une volonté de mesure ou de souplesse clairement affichée sur ce sujet.

Nous y reviendrons dessus lors d'une prochaine audio qui devrait être consacrée spécifiquement aux sujets RH.

QUESTIONS DIVERSES RH

Concernant la campagne d'entretien professionnel :

- tous les entretiens avaient pu se dérouler pour les agents A,B,C avant le confinement. Le calendrier est suspendu et le process reste au stade de la validation par l'autorité hiérarchique : aucune précision sur le calendrier n'a été apportée, notamment pour la phase de recours hiérarchique et de recours en CAPL.
- concernant les cadres A+, les entretiens d'évaluation vont reprendre pour celles et ceux qui n'avaient pu avoir lieu du fait du confinement.

Concernant les mouvements locaux de mutation à venir , il nous a été précisé que la cible de publication de ces mouvements serait la mi-juillet. La priorité actuelle des services RH est le recensement des emplois vacants en vue de la sortie des notes départementales spécifiques aux mouvements locaux. Étant donné la sortie tardive des différents mouvements nationaux, cela va laisser aux agents voulant participer à un mouvement local un délai très réduit (environ une dizaine de jours) pour finaliser et formaliser leur demande sur ALOA.

Nous reviendrons vers vous sur le sujet dès que possible et nous restons à votre disposition pour tout renseignement sur le sujet.

En conclusion, la priorité absolue reste pour nous la santé des agents et des usagers. Nos exigences vont au-delà des gestes barrières. L'administration doit par tous les moyens garantir la santé des agents dont elle est responsable.

Le dé-confinement ne signifiant pas la fin du risque. Nous entrons dans une zone inconnue. Il faut renforcer les moyens pour assurer une protection des agents. Nous devons être particulièrement vigilants à la stricte application des mesures de prévention et de protection des agents.

N'hésitez pas à nous faire part de toute question concernant vos droits.

solidairefinancespubliques.ddfip84@dgifp.finances.gouv.fr